

ÉPREUVE DE LANGUE ET CULTURE ANCIENNES : ÉCRIT

VERSION LATINE

S. Aubert-Baillet, L. Ciccolini, B. Goldlust, J.-B. Guillaumin, J.-C. Jolivet, C. Notter, J. Trinquier

Coefficient : 3 ; durée : 4 heures

La version proposée à l'épreuve commune du concours pour la session 2013 était extraite de l'*Énéide*, chant 8, vers 483 à 513. Elle comportait des passages délicats. Si le texte ne présentait pas de difficulté majeure sur le plan de la syntaxe des propositions (à deux exceptions peut-être), certaines constructions demandaient un réel effort d'analyse et de raisonnement en fonction du contexte. Conscient de ces difficultés, le jury souhaite simplement rappeler que, dans ce type de versions, le fait de buter sur un ou plusieurs passages difficiles n'empêche pas d'obtenir une note sensiblement supérieure à la moyenne.

Dans le contexte des guerres déchaînées par Junon pour retarder, voire empêcher, l'implantation des Troyens dans le Latium, le roi arcadien Évandré narre à Énée la révolution étrusque qui vient d'avoir lieu quand celui-ci arrive à Pallantée. Le tyran Mézence a été chassé du pouvoir. Mézence n'est pas l'un des personnages les plus recommandables de l'*Énéide* et évoque de sinistres précédents. Il partage en effet bien des traits de sauvagerie avec le cyclope Polyphème (chant 3) ou l'abominable Cacus dont l'affrontement avec Hercule est aussi raconté par Évandré au chant 8. Version historicisée de la sauvagerie bestiale de ces personnages archaïques, le pouvoir tyrannique de Mézence constitue par ailleurs le modèle primordial, pour mieux dire, la projection dans un passé immémorial de la tyrannie des derniers rois de Rome, abhorrée des Quirites. Avant qu'Énée n'affronte Mézence en combat singulier, à la fin du chant 10, Évandré propose ici un récit de renversement du pouvoir tyrannique qui sert en quelque sorte de précédent au renversement des rois étrusques de Rome.

*Quid memorem infandas caedes, quid facta tyranni
effera ?*

Le passage commençait par une question rhétorique avec l'interrogatif *quid ?* : pourquoi ? Le subjonctif délibératif devait être rendu (pourquoi rappeler, pourquoi rappellerais-je, pourquoi devrais-je rappeler). Il fallait reprendre le verbe, *memorem* dans le deuxième membre, avec pour complément d'objet *facta tyranni effera*. Il était bon de rendre *efferus* en conservant l'idée de sauvagerie que ce mot inclut. Cette première phrase exprimait en fait la difficulté qu'il y a à raconter des faits atroces.

Di capiti ipsius generique reseruent !

La phrase suivante constituait une malédiction marquant l'indignation du vieux roi à l'encontre de Mézence : *di* était un nominatif pluriel, le subjonctif *reseruent* exprimait le souhait du locuteur (« que les dieux » ou « puissent les dieux »). La difficulté principale résultait du fait que le complément d'objet n'était pas exprimé ; il fallait le tirer de *facta effera* et gloser par « que les dieux les réservent » ou « en réservent de semblables » ou toute solution équivalente. Le datif *generi* n'a pas toujours été correctement dérivé de *genus*. Quant à *ipsius*, il était

loisible de le rendre par « à sa propre tête ».

*Mortua quin etiam iungebat corpora uiuis
componens manibusque manus atque oribus ora,
tormenti genus,*

La structure syntaxique du début de la phrase était des plus simples : verbe, complément d'objet direct, complément d'objet second. Il suffisait de suppléer *corporibus* avec *uiuis*. Le vers suivant s'organisait autour du participe *componens*. L'itération de la coordination pouvait induire en erreur et entraîner des confusions de construction, mais la construction en chiasme des deux groupes de compléments de *componens* pouvait mettre sur la voie. L'incise *tormenti genus*, isolée par la ponctuation, portait, en apposition, sur le vers précédent. On pouvait lui donner une valeur exclamative.

*et sanie taboque fluentis
complexu in misero longa sic morte necabat.*

Le demi-vers et le vers qui suivaient constituaient sans doute un ensemble délicat à analyser. Le verbe *necabat* avait pour complément d'objet direct le groupe s'organisant autour du participe substantivé à l'accusatif pluriel *fluentis* (équivalent de *fluentes* ; bien sûr, ici l'identification de *fluentis* comme génitif singulier entraînait dans une impasse), que complétait un double ablatif, *sanie taboque*, pour la traduction duquel le jury a accepté plusieurs solutions. Il s'agissait des victimes encore vivantes de Mézence, dont le corps supplicié et lié aux cadavres déjà en putréfaction dégoulinait de sanie et d'humeurs corrompues. Dans la traduction française, il était nécessaire d'appuyer la traduction de *fluentis* sur un substantif comme « victimes », par exemple. Le groupe prépositionnel *complexu in misero* – rien que de très traditionnel dans la place médiane de la préposition – rappelait le mode de torture si particulier mis en œuvre par Mézence : l'étreinte des vivants et des morts, décrite plus haut. L'ablatif de moyen *longa morte* (longue agonie !) et l'adverbe *sic* portaient tous deux sur *necabat*.

*At fessi tandem ciues infanda furentem
armati circumstant ipsumque domumque,
obtruncant socios, ignem ad fastigia iactant.*

At et *tandem* marquaient une rupture, soulignée par le passage au présent de narration (pourquoi ne pas conserver celui-ci dans la traduction, tant que cela est possible ?). *Ciues* désignait, comme souvent, des concitoyens, ici, ceux de Mézence ; le participe parfait apposé *armati*, au sens moyen comme souvent en poésie, pouvait se rendre soit par un tour marquant sa valeur temporelle : « ayant pris les armes », « après avoir pris les armes », ou encore par un verbe conjugué coordonné à la suite : « prennent les armes et... ». Le complément d'objet direct de *circumstant*, *infanda furentem* était constitué d'un participe présent actif renvoyant à Mézence : le verbe intransitif *furere* était ici construit avec un accusatif de qualification, en l'occurrence l'adjectif verbal *infandus* substantivé au neutre pluriel (comparer *uana tumentem* en 11, 854 ; *acerba fremens*, en 12, 398). Une solution consistait à donner une traduction adverbiale de *infanda* (par exemple, cet homme qui se déchaînait de façon abominable) ou de le transformer en adjectif. Ce passage n'était pas facile. Le jury a surtout veillé à ce que le rattachement des deux termes fût bien rendu. Le double complément de *circumstant*, *ipsumque domumque*, a parfois fait l'objet d'une confusion avec *ipsam domum*. Quant à *socios*, il désignait les compagnons ou les satellites du tyran (peut-être sa garde personnelle) et

non pas ses associés ou ses alliés.

*Ille inter caedem Rutulorum elapsus in agros
confugere et Turni defendier hospitibus armis.*

Dans le vers suivant, le démonstratif n'avait évidemment pas de valeur emphatique, pas même ironique ; il fallait rattacher le génitif *Rutulorum* à *in agros*. Rappelons que le sous-titre indiquait que les événements évoqués se déroulaient chez les Étrusques : le massacre ne pouvait concerner les Rutules. Le jury a accepté le rattachement du complément de lieu *in agros* à *elapsus*, à *confugere* ou aux deux. *Confugere* était un infinitif de narration, de même que *defendier*, qu'une note expliquait. Il fallait bien sûr rattacher *hospitibus* à *Turni* et non à *armis*.

*Ergo omnis furiis surrexit Etruria iustis,
regem ad supplicium praesenti Marte repossunt.*

Le sens de *furiis* ne devait pas être rendu par un terme péjoratif (folie, démence...) comme il était possible de s'en rendre compte du fait du rattachement de l'adjectif *iustis*. Les Étrusques ne réclamaient pas un roi, tels les grenouilles de la fable, mais précisément leur roi, qui venait de s'enfuir. Il était en l'occurrence pertinent de rendre la valeur du préverbe *re-*: les Étrusques réclamaient ici qu'on leur rendît leur roi pour le mettre à mort. *Praesenti Marte* n'était pas facile à rendre et le jury a accepté diverses solutions de traduction, même quand le sens n'était qu'approché. *Praesenti Marte* renvoyait, par le nom du dieu de la guerre, aux forces guerrières, à la concentration des troupes de toute l'Étrurie (voir *infra*, *condensae puppes*) ; il s'agissait, pour les insurgés, de faire pression sur les Rutules par cette mobilisation militaire bien réelle, visible et actuelle (*praesenti*) afin qu'ils livrassent Mézence.

His ego te, Aenea, ductorem milibus addam.

L'adjectif démonstratif *his*, à rattacher à *milibus*, reprenait, au pluriel, les idées collectives contenues dans *omnis Etruria* ou *Marte*. *Ductorem* était un attribut du complément d'objet (comme chef, en tant que chef) et il fallait éviter toute solution laissant à penser que le vocatif *Aenea* avait été rattaché à *ego* et non à *te*. Il fallait en outre bien différencier, cas classique, *milibus* (ces milliers d'hommes) de *militibus*. Évandré insistait ici, comme dans la suite immédiate, sur l'importance numérique de l'armée.

*Toto namque fremunt condensae litore puppes
signaque ferre iubent,*

Namque introduisait la nécessité de trouver à ces troupes un chef en la personne d'Énée : les oracles refusaient en effet qu'un Italien prît la tête des Étrusques, ce qui entraînait la paralysie de la flotte et de l'armée. *Toto litore* était un ablatif de lieu sans préposition que l'on pouvait rattacher à *fremunt*, à *condensae* ou aux deux ; l'adjectif *totus* marquait l'idée que la flotte, malgré sa concentration, occupait un large espace sur le rivage, telle l'armée navale des Achéens à Troie. Une légère difficulté tenait au fait que *puppes* désignait à proprement parler la flotte ou les équipages et les troupes, non pas seulement les vaisseaux, qu'il était étrange de faire frémir d'impatience ou gronder de colère, dans une traduction littérale de *puppes fremunt* ou même auxquels il était difficile de faire prendre la parole pour formuler des ordres : *puppes iubent*. *Signa ferre* renvoyait certes au fait de porter les enseignes, mais, s'agissant de la flotte,

la clarté du propos incitait à choisir une expression moins concrète comme « marcher au combat », etc.

*retinet longaeuus haruspex
fata canens :*

La suite, en asyndète marquant une forte opposition qu'il était bon de rendre, expliquait l'immobilisation des troupes par l'interdit formulé par un *longaeuus haruspex*, qui retenait la flotte. Certes, les devins se font une coutume d'être vieux ; il n'était pas nécessaire pour autant d'en rajouter sur ce chapitre en dérivant *canens* de *caneo* et en faisant du vénérable haruspice un vieillard chenu. De fait, souvent aussi, les devins chantent les oracles qu'ils rendent et c'est à ce mode de communication qu'il fallait penser en dérivant *canens* de *cano*, ce qui présentait l'avantage incontestable de permettre le rattachement aisé du complément d'objet *fata*, les destins. La scansion permettait au demeurant de trancher en faveur du verbe *cānere*.

*« O Maeoniae delecta iuuentus,
flos ueterum uirtusque uirum,*

Comme il se doit, le propos oraculaire n'était pas dépourvu de fleurs de rhétorique : la formule d'adresse du *longaeuus haruspex* désignait la jeunesse choisie, ou d'élite, de la Méonie, terre d'origine, selon certaines traditions mythiques, du peuple étrusque ; la formule suivante devait être construite selon l'ordre : *flos uirtusque ueterum uirum*. On pouvait bien sûr comprendre *flos uirtusque* comme un hendiadyin pour *flos uirtutis*. L'adjectif *ueterum* renvoyait non pas à la vieillesse, mais à l'ancienneté et le génitif pluriel archaïque *uirum* désignait les anciens héros qui avaient précédé la *iuuentus Maeoniae*.

*quos iustus in hostem
fert dolor et merita accendit Mezentius ira,*

La proposition relative justifiait la vindicte de l'armée conspirant à la ruine de Mézence. Les singuliers collectifs *iuuentus*, *flos*, *uirtus* étaient les antécédents du pluriel *quos*. Il fallait donc se garder de laisser croire aux correcteurs que l'on avait rattaché ce dernier à *ueterum uirum*. Les deux propositions relatives coordonnées étaient construites selon le même schéma et partageaient *quos* comme complément d'objet direct de leurs verbes respectifs : *fert* et *accendit*. De ces verbes, les sujets étaient, respectivement, *dolor* et *Mezentius*. Dans la première relative, la préposition *in* suivie de l'accusatif avait le sens de « contre » ; dans la seconde, le groupe à l'ablatif *merita ... ira* constituait le complément de moyen ou de cause du verbe *accendit*.

*nulli fas Italo tantam subiungere gentem :
externos optate duces. »*

Dans la formule suivante, *Italo* se rattachait à *nulli* ; il fallait comprendre *fas* <est>, traduire cette expression en lui conservant la connotation sacrée qui lui est attachée et faire du groupe verbal *tantam subiungere gentem* l'attribut de *fas*. Le sens de *subiungere* n'était ni « subjuguier », ni « asservir », ni « assujettir », car l'on ne venait pas de se débarrasser à grands frais de Mézence pour mettre à sa place un nouveau tyran. Pour *externos duces*, le jury a accepté la construction attributive ou l'analyse d'*externos* comme épithète.

*Tum Etrusca resedit
hoc acies campo monitis exterrita diuum.*

Etrusca acies montrait, comme souvent, l'armée en ordre de bataille (voir *praesenti Marte, supra*), par opposition à *agmen* qui montre une troupe en ordre de marche. *Hoc ... campo* constituait un complément de lieu à l'ablatif sans préposition ; *monitis ... diuum* désignait les mises en garde des dieux que l'haruspice venait de formuler, faisant peser l'interdit sur un commandement italien.

*Ipsae oratores ad me regnique coronam
cum sceptro misit mandatque insignia Tarchon,
succedam castris Tyrrhenaque regna capessam.*

Le contexte permettait de comprendre que Tarchon était un chef étrusque qui ne pouvait prendre le pouvoir ni la tête de l'armée en vertu de l'oracle et proposait donc ceux-ci à Évandre, roi arcadien (ce dernier renseignement pouvait se glaner sans peine dans le dictionnaire, même si le fait qu'Évandre n'était pas un Italien se dégageait implicitement du contexte). Il envoyait au vieux roi des parlementaires (*oratores*) ainsi que les insignes du pouvoir royal (*regni coronam cum sceptro*). L'expression *mandat insignia* était largement redondante avec ce qui précédait ; en somme *misit* signifiait que Tarchon envoyait matériellement les signes du pouvoir royal et *mandat* qu'il les remettait entre les mains d'Évandre. Le vers suivant, au style indirect, n'était pas introduit par un verbe déclaratif. Le subjonctif marquait l'ordre ou la demande (on rappellera la différence entre *dico* suivi de la proposition infinitive et *dico ut* suivi du subjonctif) ; le sens était toutefois assez clair et le jury a accepté les traductions recourant à « pour que... » ou toute solution équivalente, comme celles qui se rapprochaient davantage de « en me demandant de... ». *Succedam* avec le datif *castris* signifiait simplement « se rendre au camp » et *capessere regna Tyrrhena* renvoyait à l'idée d'assumer le pouvoir royal chez les Étrusques.

*Sed mihi tarda gelu saeclisque effeta senectus
inuidet imperium seraeque ad fortia uires.*

Évandre s'excusait ensuite sur sa vieillesse (*senectus*) : *tarda gelu*, alentie par le froid de l'âge, et épuisée par les ans (*saeclis effeta*), elle l'empêchait (toute idée de jalousie ou d'envie était à proscrire ici) d'exercer le commandement (*imperium*) ; les forces lui manquaient en outre pour de valeureuses entreprises (*ad fortia*). *Serae* ne portait pas ici d'idée de retard.

*Natum exhortarer, ni mixtus matre Sabella
hinc partem patriae traheret.*

Une bonne compréhension du système hypothétique à l'irréel du présent nécessitait que l'on se rappelât l'interdit porté sur la prise du commandement étrusque par un Italien. *Mixtus* était un participe apposé au sujet de *traheret*, c'est-à-dire le fils d'Évandre. Évandre était arcadien, d'origine grecque. C'est du côté maternel que la difficulté se posait, car le fils était *mixtus*, mêlé, de sang mêlé, du fait de l'origine sabellique de sa mère (*matre Sabella*). Cette apposition expliquait que le fils d'Évandre tirait de l'Italie (*hinc*) *partem patriae*, c'est-à-dire une partie de ses origines. La descendance d'Évandre n'était donc pas habilitée à prendre la tête de l'armée étrusque.

Tu, cuius et annis

*et generi fatum indulget, quem numina poscunt,
ingredere, o Teucrum atque Italum fortissime ductor !*

Dans la première proposition relative, il fallait rattacher le génitif *cuius* aux datifs *annis* et *generi*, ce que l'on peut rendre par un mot à mot du type « pour les années et l'origine duquel le destin est favorable »; cela signifiait qu'Énée réunissait à la fois les conditions de vigueur et d'origine pour prendre la tête de l'armée. La forme *ingredere* était un impératif singulier déponent sans complément de lieu et constituait une invite adressée à Énée pour qu'il se mît en marche. Le dernier groupe nominal demandait que l'on analysât correctement les génitifs pluriels compléments de *ductor*, *Teucrum atque Italum* : « des Teucères et des Italiens » ; *fortissime* était un adjectif superlatif au vocatif, épithète de *ductor*.

Comme l'an passé, deux candidats ont obtenu la note maximale, 17 copies ont été notées à 19, 5 et 19. Ces copies ne sont pas exemptes de légères erreurs, mais manifestent de la part de leurs auteurs une bonne connaissance de la langue et une capacité à dominer en quatre heures un texte complexe. Plus largement, pour 690 candidats présents, 140 copies ont été notées à 14 et plus ; 88 entre 12 et 13 ; 151 entre 10 et 11, 5. Le jury espère que ces résultats chiffrés confirmeront les candidats et leurs préparateurs dans l'idée que la version latine, pour peu que l'on s'y soit bien préparé, constitue, par son caractère technique, une épreuve favorable pour l'accès à l'admissibilité.